

COVID-19 : ACTION DANS LE SECTEUR MONDIAL DE L'HABILLEMENT

Notre point de départ

Les organisations qui souscrivent à la présente déclaration s'engagent à agir pour protéger les revenus des travailleurs du secteur de l'habillement, leur santé et leurs emplois, d'une part et pour soutenir les employeurs afin qu'ils surmontent la crise causée par le Covid-19, d'autre part. Elles s'engagent par ailleurs à œuvrer ensemble à la mise en place de systèmes viables de protection sociale en faveur d'un secteur de l'habillement plus juste et résilient.

Pour ce faire, il est urgent que tous les acteurs - les gouvernements, les institutions bancaires et financières, les organisations internationales, les marques et les détaillants/cyberdétaillants, les fabricants, les organisations patronales et les syndicats, les autres parties prenantes et les partenaires du développement - unissent leurs forces pour élaborer des mesures concrètes et spécifiques et apporter les contributions nécessaires, en fonction de leurs rôles respectifs, afin d'atteindre ces objectifs prioritaires.

Nos priorités

1. Nous appelons les gouvernements et les institutions financières à faciliter l'accès au crédit, aux prestations de chômage et au soutien aux revenus, à des prêts à court terme sans intérêt ou à intérêt réduit, à un abattement fiscal, au report des droits, à des mesures de relance budgétaire et à d'autres types d'aide.
2. Conscientes du fait que la situation a des incidences sans précédent sur la viabilité des entreprises, tant les marques que les fabricants, et que ces entreprises évoluent dans des circonstances fort diverses qui peuvent avoir un effet considérable sur les salaires et les revenus des travailleurs et des indépendants, les organisations qui souscrivent à la présente déclaration s'engagent à coopérer avec les institutions financières, les gouvernements et des bailleurs de fonds en faveur d'une mobilisation de fonds rapide et innovante au travers de fonds pour les situations d'urgence, de crédits et de prêts à court terme, afin de fournir rapidement aux travailleurs et aux indépendants un soutien aux revenus. Il convient par ailleurs de renforcer les systèmes de protection sociale et de soutenir des mesures visant à préserver les emplois au travers de divers moyens, de trains de mesures fiscales ou d'aménagement des cotisations sociales et de programmes de chômage temporaire. Nous soutiendrons fermement l'accès à ces fonds, l'objectif étant que les fournisseurs puissent préserver leurs activités. Ces mesures sont vitales pour accorder la priorité aux emplois et aux revenus des travailleurs dès maintenant et pendant la période prolongée de la crise.
3. Les fonds doivent être utilisés de sorte à permettre aux fabricants d'assurer la continuité de leurs activités, notamment au travers du paiement des salaires de tous les travailleurs indépendamment de leur contrat de travail, conformément aux législations nationales, aux conventions collectives, ainsi qu'aux éventuels programmes de soutien aux revenus et de protection de l'emploi déjà en place pour faire face à la crise.

Les marques et les détaillants s'engagent à prendre une série de mesures pour limiter les effets délétères du Covid-19 sur leurs chaînes d'approvisionnement. Celles-ci sont les suivantes :

- a. Payer les fabricants pour les produits finis et les articles en cours de production.
 - b. Maintenir une communication fluide, rapide et efficace avec leurs partenaires de la chaîne d'approvisionnement concernant le statut de leurs activités et leurs plans pour l'avenir.
 - c. Si les conditions financières le permettent, l'apport d'un soutien direct aux usines peut également être envisagé.
4. Promouvoir le respect des normes fondamentales du travail de l'OIT, ainsi que des lieux de travail sûrs et sains.
 5. Nous sommes conscients que les mesures immédiates pour répondre à l'impact de la crise doivent aller de pair avec le renforcement ou la mise en place de systèmes viables de protection sociale et d'infrastructures publiques pour les services sociaux. Cette démarche est essentielle pour accroître la résilience, en permettant aux sociétés de faire face aux urgences dans l'immédiat et d'atténuer l'impact des futures crises. Les organisations qui souscrivent à la présente déclaration s'engagent dès lors, en fonction de leurs rôles respectifs, à soutenir la mise en place de socles de protection sociale et à étendre la protection sociale pour les travailleurs et employeurs du secteur de l'habillement, conformément à la recommandation n° 202 de l'OIT, afin d'établir au fil du temps les responsabilités de chaque partie à la contribution de systèmes viables.

Notre réalité aujourd'hui

Dans l'histoire contemporaine, la situation actuelle est sans précédent face à l'ampleur et la portée des effets de cette crise sanitaire sur l'ensemble des secteurs et dans tous les pays du monde. L'effondrement de la demande dans le secteur de l'habillement est une conséquence directe des mesures prises par les gouvernements pour ralentir la pandémie de Covid-19. Ces mesures ont entraîné la fermeture de magasins de détail, des mises à pied à grande échelle, des fermetures d'usines et des licenciements imposés dans tous les secteurs, qui ont ralenti la demande des consommateurs. Elles ont également mis à mal la confiance des consommateurs et leur sentiment de sécurité. La combinaison de ces facteurs a résulté en l'annulation de commandes à travers toute la chaîne mondiale de l'habillement, ce qui a eu pour conséquence de laisser dans l'incapacité certains détaillants, certaines marques et certains fournisseurs de payer leurs travailleurs, tout en les inquiétant de la viabilité financière de leurs entreprises à court, moyen ou long terme et de leur capacité à poursuivre leurs activités.

Dans les pays où les systèmes de santé et de protection sociale sont faibles, le non-versement des salaires aux travailleurs ou l'absence de soutien aux revenus pourraient rapidement plonger dans la pauvreté des millions de personnes et gravement compromettre les mesures visant à protéger les travailleurs et la population au sens large contre une propagation rapide du coronavirus. Il est nécessaire de prendre des mesures sans délai pour garantir le paiement des salaires et fournir une aide aux employeurs afin de protéger les emplois par la suite.

Nous ne savons pas quand la demande se rétablira dans le secteur de l'habillement, sous quelle forme, dans quelle mesure et à quelle échelle les chaînes de valeur de l'habillement reprendront leurs activités, ni quand les activités de fabrication pourront reprendre dans des conditions de travail sûres. Nous savons en revanche que de nombreux fabricants du secteur ne sont pas suffisamment résilients pour surmonter cette crise. Des usines commencent déjà à fermer et des travailleurs sont licenciés ou mis à pied. Nous devons agir pour protéger les travailleurs et les employeurs en cette période difficile, afin d'assurer la viabilité des fabricants et de veiller à ce qu'ils puissent remettre les travailleurs au travail au moment de la relance.

Bien que la pandémie et la crise économique qui en résulte constituent un phénomène mondial, la vitesse et l'ampleur des répercussions économiques ressenties dans le secteur de l'habillement révèlent la fragilité de ses entreprises et de ses emplois. C'est particulièrement le cas dans les pays où les systèmes de santé et de protection sociale sont fragiles et où les entreprises disposent de polices d'assurance très limitées dans ce domaine. Dans ces circonstances, de nombreux travailleurs vulnérables et leur famille pourraient rapidement tomber dans la pauvreté, ce qui renverrait les progrès réalisés en faveur du développement des décennies en arrière. Parce que nous pouvons et nous devrions prévoir la survenue de bouleversements similaires dans les années à venir, les parties prenantes doivent œuvrer ensemble à la mise en place de systèmes de protection plus solides pour les travailleurs et les entreprises. C'est dans l'intérêt de l'ensemble des acteurs du secteur, des gouvernements, des bailleurs de fonds et des organisations de développement qui fournissent chacun un soutien.

Notre approche de la protection des plus vulnérables

Notre action mettra l'accent sur la protection des travailleurs et des employeurs dans les pays où les systèmes de santé et de protection sociale sont les plus fragiles, et de ceux dont le travail exige des mesures particulières pour garantir leur sécurité et leur santé. La liste des pays potentiellement prioritaires sera dressée à l'issue d'une analyse d'experts actualisée des mesures de protection sociales déjà en place, comme les opérations de sauvetage et la mise en œuvre de protections statutaires ou volontaires.

Prochaines étapes

Un groupe de travail international sera constitué au cours des deux prochaines semaines par l'OIT et coordonné par l'OIE et la CSI. Ce groupe réunira des marques, des fabricants, des organisations de représentation des travailleurs et des employeurs et des gouvernements. Il aura pour objectif de définir plus en détail les mesures concrètes qu'il faudra prendre pour honorer ces engagements.